

ARRETE PORTANT ÉTABLISSEMENT DES LIGNES DIRECTRICES DE GESTION

La Présidente du Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Haute Vienne,

Vu le code général de la fonction publique ;

VU la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique ;

Vu le décret n° 2019-1265 du 29 novembre 2019 relatif aux lignes directrices de gestion et à l'évolution des attributions des commissions administratives paritaires ;

Vu l'avis du Comité social territorial en date du 11 mai 2023 relatif au projet de lignes directrices de gestion du Centre de gestion s'agissant des lignes relatives à la Promotion Interne ;

Vu la transmission le 12 mai 2023 du projet des lignes directrices de gestion relatives à la promotion interne aux collectivités et établissements publics affiliés ayant leur propre Comité social territorial ;

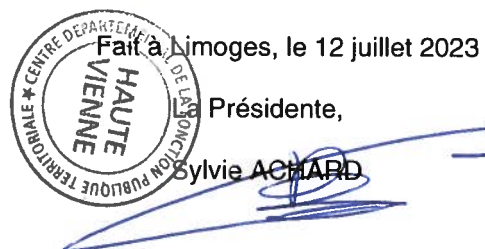
ARRETE

ARTICLE 1 - Les lignes directrices de gestion portant promotion interne du Centre de gestion de la Haute Vienne sont arrêtées conformément au document annexé au présent arrêté.

ARTICLE 2 - Les lignes directrices de gestion, qui prennent effet au 12/07/2023 sont établies pour la durée du mandat restant à courir avant le renouvellement du Conseil d'administration du CDG 87 et pourront faire l'objet, en tout ou partie, d'une révision en cours de période.

ARTICLE 3 - Le présent arrêté annule et remplace l'arrêté en date du 11/02/2021.

Fait à Limoges, le 12 juillet 2023
Présidente,
Sylvie ACHARD



La Présidente,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Limoges (1) dans un délai de 2 mois à compter de publication et sa réception par le représentant de l'État.

(1) Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux dans les 2 mois à compter de la présente publicité, par courrier adressé au Tribunal administratif de Limoges ou par l'application Télérecours citoyen accessible à partir du site : www.telerecours.fr

PUBLIE LE : 19.07.2023

BAREME D'EVALUATION

Collectivité :

Nom - Prénom :

Grade Actuel :

MERITE			
Valeur Professionnelle	résultats professionnels -	Très satisfaisant	10 pts
		Satisfaisant -	7 pts
		En cours d'acquisition	5 pts
	compétences professionnelles et techniques	Très satisfaisant	10 pts
		Satisfaisant	7 pts
		En cours d'acquisition	5 pts
	qualité relationnelle	Très satisfaisant	10 pts
		Satisfaisant	7 pts
		En cours d'acquisition	5 pts
	qualité d'encadrement	Très satisfaisant	10 pts
		Satisfaisant	7 pts
		En cours d'acquisition	5 pts
	si non réalisée : aptitude à l'encadrement	3 pts	
	capacité à exercer des missions d'un niveau supérieur	10 pts max	
Missions actuelles	pluralité des missions		10 pts max
	technicité / expertise		
Formations	Formations au cours des 5 dernières années	attestations de formation : 1pt/j justificatifs d'annulation / inscription non retenues : 0,5/j	10 pts
	Préparation au concours du grade visé par la PI (5 dernières années)	attestation de formation	5 pts
Parcours de l'agent	Diplôme (y compris VAE) en lien avec le grade ciblé		10 pts
	concours et examen	admissibilité au concours du grade présenté en PI	10 pts
		OU présentation au concours du grade présenté en PI	3pts
		concours de niveau obtenu de la catégorie actuelle	10 pts
		examen professionnel	5 pts
	L'agent a bénéficié d'une PI au cours des 10 dernières années	-5 pts	
Motivation	Fiche complétée par l'agent	Demande motivée / peu motivée	3 ou 5 pts
		Absence de lettre de motivation	0 pt
		Activités annexes (mandat,...)	3 pts
SOUS TOTAL n°1 =			118 max
ANCIENNETE (En cas d'égalité du critère "mérite")	dans la Fonction Publique (FPT - FPH - FPE)	1 pt / an	20 pts max
	dans le Cadre d'Emplois	1 pt / an	15 pts max
	En cas d'égalité : échelon sommital du grade somital		
SOUS TOTAL n°2 =			35 max
TOTAL =			153 max

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

ARRETE PORTANT ETABLISSEMENT DES LIGNES DIRECTRICES DE GESTION -PROMOTION INTERNE DU CENTRE DE GESTION 87

Date de transmission de l'acte : 19/07/2023

Date de réception de l'accusé de réception : 19/07/2023

Numéro de l'acte : ar-072023-05 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 087-288708522-20230712-ar-072023-05-AR

Date de décision : 12/07/2023

Acte transmis par : Caroline FRITZ

Nature de l'acte : Actes réglementaires

Matière de l'acte : 4. Fonction publique
4.1. Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T.